

Contexte national

En France, le paysage contraceptif a connu des évolutions notables en début du XXI^{ème} siècle [1]. Ainsi, l'accès à la contraception et à l'avortement a été facilité chez les mineures ; la stérilisation à visée contraceptive a été légalisée ; les méthodes de contraception se sont diversifiées avec de nouvelles formes : implant, patch et anneau vaginal. La fin de l'année 2012 et le début 2013 ont été marqués par une importante controverse sur les pilules de 3^{ème} et 4^{ème} générations à propos du risque de thrombose veineuse lié à leur utilisation [2].

En 2013, en France métropolitaine, selon l'enquête Fécond, les femmes de 15-49 ans, ni stériles, ni enceintes, ayant des rapports hétérosexuels et ne voulant pas d'enfant sont 40,6% à déclarer utiliser la pilule comme méthode de contraception (seule ou en association avec le préservatif). Elles étaient 49,6% dans la précédente enquête de 2010. Un report vers les autres méthodes de contraception est observé, notamment le stérilet (22,6% en 2013 contre 20,7% en 2010), le préservatif seul (15,3% en 2013 contre 12,2% en 2010) mais aussi les autres méthodes (retrait, abstinence périodique, méthode locale) (9,5% en 2013 contre 6,2% en 2010).

Outre un effet de l'âge sur l'évolution du type de méthode, il est souligné dans l'étude Fécond 2013, une évolution différenciée selon les catégories sociales. Ainsi, les femmes sans aucun diplôme ont davantage délaissé les pilules récentes au profit des méthodes les moins efficaces (dates, retrait), tandis que celles qui détiennent un CAP ou un BEP ont opté pour le préservatif, et les plus diplômées pour le stérilet.

Une autre évolution notable entre 2010 et 2013 est l'augmentation de l'usage du stérilet chez les femmes jeunes. Ainsi chez les femmes de 20 à 24 ans, le niveau d'utilisation du stérilet est passé de 2 à 5% et chez les femmes de 25 à 29 ans de 8 à 16%. Pour cette classe d'âge, une hausse est également observée chez les femmes sans enfant (de 0,4% à 8%). Il y aurait donc un assouplissement récent de la norme contraceptive selon l'âge et le nombre d'enfants, conformément aux recommandations de 2004 de la Haute autorité de santé [3]. La stérilisation à visée contraceptive (ligature des trompes pour les femmes, des canaux déférents pour les hommes), légalisée par la loi du 4 juillet 2001, reste peu utilisée en France : 4,3% toutes classes d'âge confondues, et un peu plus de 10% des 40 ans ou plus dans l'enquête Fécond 2013.

En cas de rapport sexuel non ou mal protégé, la contraception d'urgence est accessible en pharmacie sans prescription médicale depuis 1999 et peut être délivrée gratuitement aux mineures. En 2010, 11,0% des jeunes femmes de 15-29 ans sexuellement actives dans les douze mois précédant l'enquête Baromètre santé déclaraient avoir utilisé la contraception d'urgence, proportion plus élevée chez les jeunes filles de moins de 20 ans (une sur cinq) [4]. L'âge tardif au premier rapport, une situation financière perçue comme difficile, un niveau de diplôme plus élevé que les femmes du même âge et le fait d'habiter en région parisienne augmentent la probabilité d'avoir utilisé, à âge égal, la contraception d'urgence.

Depuis juillet 2001, l'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse, c'est-à-dire 14 semaines depuis les dernières règles. Depuis 2013, l'IVG est remboursée à 100% pour toutes les femmes et quelle que soit la méthode [5].

En 2012, près de 219 000 IVG ont été réalisées en France, dont 207 000 en métropole [6]. Le taux de recours est de 14,5 IVG pour 1 000 femmes en métropole, taux relativement stable depuis 2006. Le taux le plus élevé est observé chez les femmes de 20 à 24 ans (27%), tandis que les taux diminuent légèrement chez les moins de 20 ans. Les écarts régionaux perdurent, avec des recours plus élevés en Île-de-France et dans le sud de la France.

Un rajeunissement de l'âge des femmes à l'IVG est observé, qu'il s'agisse de la première IVG ou d'une nouvelle IVG [7]. Ainsi, l'âge moyen au moment de la première IVG, proche de 28 ans au début des années 1980, était de 26,6 ans en 2007.

L'IVG par mode médicamenteux est possible jusqu'à sept semaines d'aménorrhée (SA) en ville et neuf SA en établissement. Sa pratique est autorisée dans le cadre de la médecine de ville par la loi du 4 juillet 2001 (décret du 23 mai 2002, modifié le 1er juillet 2004), et dans les centres de planification et les centres de santé par la loi du 19 décembre 2007 (décret du 6 mai 2009). En 2012, elle représente 57 % de l'ensemble des IVG réalisées en France métropolitaine [6]. Sur l'ensemble des IVG, 14% sont réalisées en cabinet de ville et 1% en centre de planification ou d'éducation familiale. Pour les femmes qui souhaitent réaliser une IVG en fin de délai légal (entre 12 et 14 SA, limitant l'accès à l'IVG compte-tenu des délais observés entre la demande de la femme et la programmation de l'IVG) ou qui ont dépassé les 14 semaines, le recours à une IVG dans un pays européen où la législation est différente est parfois envisagé. Le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) reçoit certaines de ces femmes et peut les aider à organiser leur voyage et leur prise en charge dans les pays concernés [8].

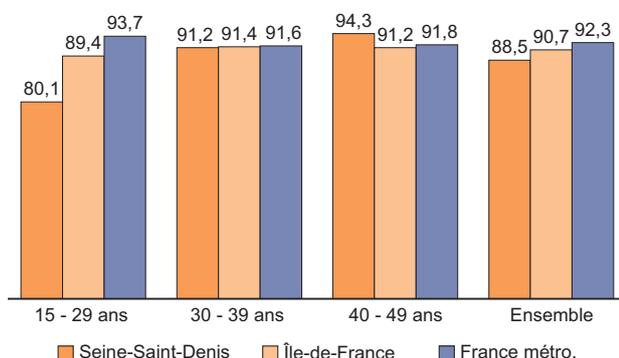
Références bibliographiques et sources

1. Bajos N, Bohet A, Guen M Le, Moreau C. La contraception en France : nouveau contexte, nouvelles pratiques. *Popul sociétés* [Internet]. 2012;492. Available from: www.ined.fr/fr/ressources_documentation_publications/pop_soc/
2. Bajos N, Panjo H, Bohet A, Moreau C. La crise de la pilule en France : vers un nouveau modèle contraceptif ? *Popul sociétés* [Internet]. 2012;511. Available from: www.ined.fr/fr/ressources_documentation_publications/pop_soc/
3. HAS : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1536443/fr/contraception-focus-sur-les-methodes-efficaces
4. Gautier A, Kersaudy-Rahib D, Lydié N. Pratiques contraceptives des jeunes femmes de moins de 30 ans. Les comportements de santé des jeunes Analyses du Baromètre santé 2010 [Internet]. INPES, col. Saint-Denis; 2010. p. 145-54. Available from: <http://www.inpes.sante.fr/Barometres/barometre-sante-2010/comportement-sante-jeunes/index.asp>
5. Site ministériel : <http://www.sante.gouv.fr/droit-pour-toutes-les-femmes.html>
6. Vilain A, Mouquet M. Les interruptions volontaires de grossesse en 2012. Etudes et Résultats, DREES [Internet]. 2014;884. Available from: <http://www.drees.sante.gouv.fr>
7. Bajos N, Prioux F, Moreau C. L'augmentation du recours répété à l'IVG en France : des enjeux contraceptifs au report de l'âge à la maternité. *Rev Epidemiol Sante Publique*. 2013;61:291-8.
8. Site internet du Mouvement pour le planning familial : <http://www.planning-familial.org/ouverture.php>

Faits marquants en Seine-Saint-Denis

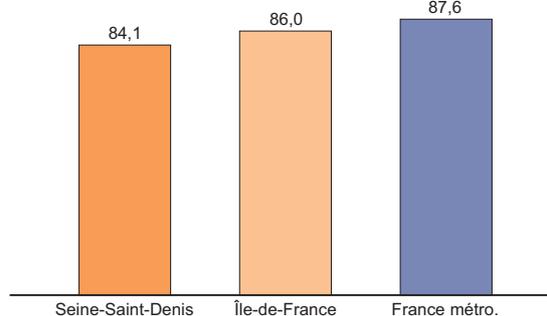
- En 2010, les jeunes femmes séquano-dionysiennes¹ de 15 - 29 ans déclarent utiliser moins fréquemment un moyen de contraception et avoir eu recours moins souvent à la contraception d'urgence que les femmes franciliennes.
- En 2012, un peu plus de 8 800 Séquano-Dionysiennes ont réalisé une interruption volontaire de grossesse (IVG) en hôpital, en médecine de ville ou en centre de santé et de planification familiale. De plus, 563 IVG ont été réalisées en centre de PMI.
- Le taux de recours à l'IVG en 2012 pour les Séquano-Dyonysiennes de 15-49 ans est supérieur à 20 pour 1000 femmes, alors que la moyenne régionale est de 17.

Proportion de femmes¹ de 15 - 49 ans déclarant utiliser un moyen de contraception en 2010 (en %)



Source : Baromètre santé Inpes - Exploitation ORS Île-de-France

Proportion de femmes² de 15 - 29 ans déclarant avoir utilisé un moyen de contraception lors du 1er rapport sexuel en 2010 (en %)



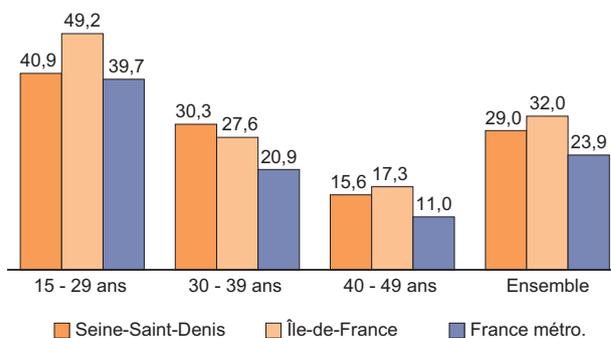
Source : Baromètre santé Inpes - Exploitation ORS Île-de-France

La proportion de Séquano-Dionysiennes¹ déclarant utiliser un moyen de contraception est inférieure à celles des Franciliennes et des Françaises sauf dans la tranche d'âge 40 - 49 ans. Tous âges confondus, **88,5% des Séquano-Dionysiennes déclarent utiliser un moyen de contraception** contre 90,7% en Île-de-France et 92,3% en France métropolitaine.

84,1% des femmes² de 15-29 ans résidant en Seine-Saint-Denis déclarent avoir utilisé un moyen de contraception lors du premier rapport sexuel. Cette proportion est nettement inférieure à celles régionale et nationale (respectivement 86,0% et 87,6%).

Tous âges confondus, 29,0% des Séquano-Dionysiennes³ déclarent avoir déjà utilisé la contraception d'urgence au cours de leur vie. Cette proportion est inférieure au niveau régional (32,0%) et supérieure au niveau national.

Proportion de femmes³ de 15 - 49 ans déclarant avoir utilisé une contraception d'urgence au moins une fois dans leur vie comme moyen de contraception en 2010 (en %)



Source : Baromètre santé Inpes - Exploitation ORS Île-de-France

¹ : parmi les femmes sexuellement actives dans les 12 mois, non enceintes, en couple ou déclarant une relation amoureuse stable avec un homme, non stériles et ne cherchant pas à avoir d'enfant

² : parmi les femmes ayant déjà eu au moins un rapport sexuel et non homosexuelles

³ : parmi les femmes ayant déjà eu au moins un rapport sexuel au cours de leur vie

Le Pass contraception mis en place par le Conseil régional d'Île-de-France

Le Pass conçu sous forme de chéquier avec des coupons spécifiques, permet aux jeunes franciliens un premier accès anonyme et gratuit à la contraception pour une durée maximale de 6 mois. Il est proposé dans les lycées d'enseignement général et technologique, professionnels, centres de formation d'apprentis (CFA) et en instituts de formation sanitaire et sociale (IFSS) d'Île-de-France. Initialement proposé prioritairement aux élèves de seconde, il est depuis la rentrée 2013-2014 proposé à l'ensemble des lycéens et des jeunes de CFA.

Le carnet est délivré depuis avril 2011 par les infirmières scolaires dans les lycées, les référents santé dans les CFA et IFSS. Il est valable chez l'ensemble des professionnels médicaux de la région. Depuis la mise en place du dispositif en 2011, et à la fin du premier semestre 2014, 235 Pass ont été délivrés en Seine-Saint-Denis (11% des Pass délivrés en Île-de-France). Un travail va être mis en place en 2014-2015 en lien avec les rectorats et les acteurs locaux sur des sites pilotes pour comprendre les obstacles rencontrés dans sa diffusion.

En 2012, un peu plus de 8 800 Séquano-Dionysiennes ont réalisé une IVG (8 867), selon les données du PMSI et de l'assurance maladie.

Le taux de recours pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans est de 22,7, ce qui en fait le plus haut taux de recours au niveau de la région Île-de-France (moyenne régionale : 17,2 pour mille).

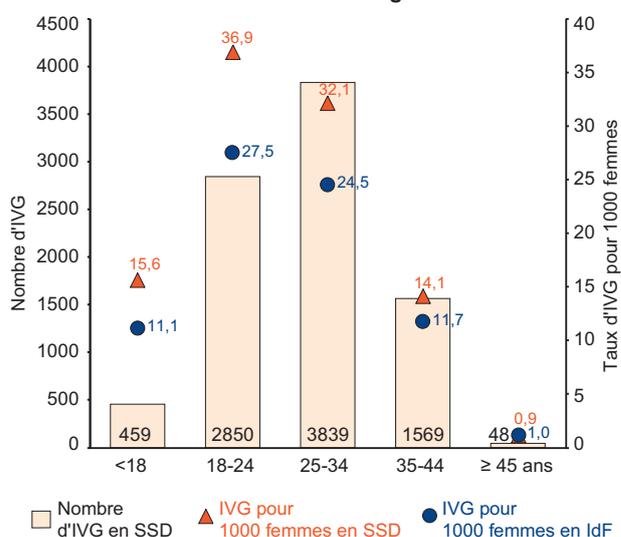
A ce dénombrement, il convient d'ajouter 563 IVG réalisées en centre de PMI de quartier, non comptabilisées dans les sources de données individuelles. Ces femmes étant essentiellement des Séquano-Dionysiennes, ceci porte le taux de recours pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans à 24,1.

Le taux de recours est maximal entre 18 et 24 ans avec 36,9 IVG pour mille femmes.

À l'exception des femmes de plus de 45 ans, le taux de recours à l'IVG des Séquano-Dionysiennes est systématiquement le plus élevé de la région, avec un maximum entre 18 et 24 ans.

Les données de PMI ne permettant pas d'analyses par classe d'âge n'ont pas été prises en compte dans ces calculs.

Nombre d'IVG des Séquano-Dionysiennes et taux d'IVG pour mille femmes domiciliées en Seine-Saint-Denis et en Île-de-France selon l'âge en 2012



Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurés du régime général), INSEE (estimation de population 2010) - Exploitation ORS Île-de-France

Cependant, le ratio IVG pour 100 naissances vivantes est inférieur à la moyenne régionale pour les femmes de moins de 25 ans.

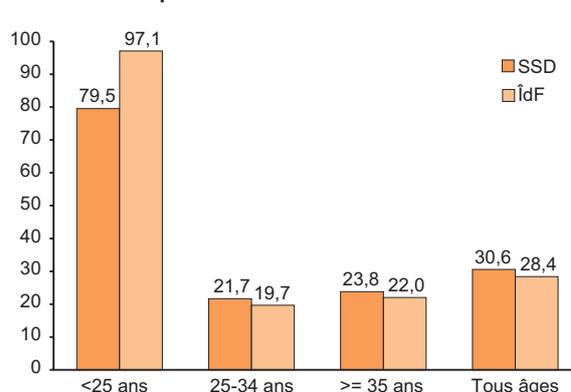
Tous âges confondus, ce ratio est de 30,6 pour 100 naissances vivantes en 2012 en Seine-Saint-Denis (28,4 en Île-de-France). Chez les femmes de moins de 25 ans, il est de 79,5 pour une moyenne régionale à 97,1 et un maximum régional de 187,8 observé pour les femmes domiciliées à Paris. Pour les autres classes d'âge, ce ratio en Seine-Saint-Denis est supérieur à la moyenne régionale.

Environ trois quart des IVG réalisées par des Séquano-Dionysiennes l'ont été dans une structure hospitalière en 2012 (74%). La proportion d'IVG réalisées en médecine libérale de ville est de 17,1%, celle en centre de PMI de quartier de 6% et en centre de santé de 2,9%. La part des IVG réalisées en centre de santé, établissement de PMI et de planification est la plus importante de la région.

Environ quatre IVG sur dix réalisées par des Séquano-Dionysiennes à l'hôpital l'ont été par la méthode médicamenteuse (38,4%).

Après prise en compte de l'ensemble des IVG réalisées par des Séquano-Dionysiennes (en incluant les IVG effectuées dans les PMI de quartier), ce sont 54,4% des IVG qui ont l'ont été par méthode médicamenteuse.

Ratio IVG pour 100 naissances vivantes en 2012



Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurés du régime général), INSEE (naissances vivantes 2012) - Exploitation ORS Île-de-France

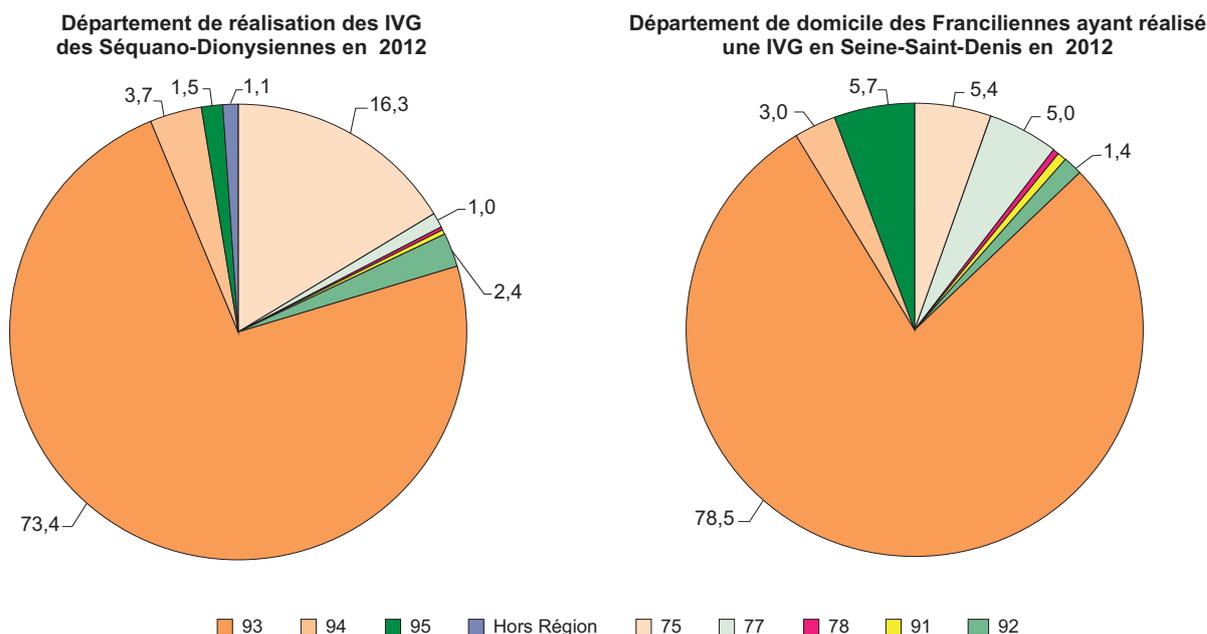
Sources de données

Le Baromètre santé de l'Inpes

Cette étude, réalisée à un rythme quinquennal, a pour principal objectif de suivre l'évolution des comportements, attitudes et perception de la population liés à l'état de santé et aux prises de risque. Les données sur la contraception présentées dans cette fiche sont issues de l'édition 2010.

Les données IVG

Le Programme médicalisé des systèmes d'information (PMSI) permet de disposer des données concernant les IVG hospitalières, tant pour les données enregistrées que pour les données domiciliées. Par ailleurs, les données de l'assurance maladie, permettent de recueillir les IVG ayant donné lieu à un remboursement, ceci à la caisse de domiciliation de la femme ou à la localisation territoriale du praticien. La fusion de ces deux sources de données permet d'estimer le nombre d'IVG concernant les Séquano-Dionysiennes. Cependant, certaines IVG, réalisées en centre de PMI, dépendant du Conseil départemental, et transmises de façon agrégée à la caisse d'assurance maladie ne sont pas incluses dans ces calculs. Ces IVG sont réalisées dans des centres localisés en Seine-Saint-Denis, mais leur mode de recueil ne nous permet pas de préciser le département de domiciliation des femmes, ni d'autres caractéristiques des femmes concernées, en particulier leur âge.



Source : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime généra) - Exploitation ORS Île-de-France

Environ les trois quart des Séquano-Dionysiennes ont réalisé en 2012 leur IVG en Seine-Saint-Denis. Les IVG réalisées hors département le sont principalement sur Paris (16,3%).

A l'inverse, sur le territoire de Seine-Saint Denis, des IVG sont réalisées à des femmes domiciliées sur d'autres départements d'Île-de-France. Celles-ci habitent principalement dans le Val d'Oise (472 femmes en 2012), à Paris (448), en Seine-et Marne (413) et dans le Val-de-Marne (245).

L'analyse de ces flux ne prend pas en compte les IVG réalisées en PMI de quartier, en l'absence d'information sur le département de domicile des femmes.

En Seine-Saint-Denis, en 2012, 14 établissements hospitaliers ont réalisé au moins une IVG, pour un total de 7 228 IVG.

La moitié d'entre eux a réalisé entre 500 et 1 000 IVG, 4 hôpitaux entre 100 et 500, et 3 moins de 100 IVG sur l'année.

En médecine de ville, ce sont 38 praticiens séquano-dionysiens pour lesquels au moins un acte d'IVG a donné lieu à un remboursement par l'assurance maladie en 2012.

Présentation des centres de planification familiale de Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, 121 centres de planification assurent des consultations de contraception, de dépistage et de traitement des IST, de dépistage du Sida, et des IVG médicamenteuses pour 54 d'entre eux, les entretiens pré et post IVG, mais également des entretiens concernant la sexualité, la contraception, les IST, les violences conjugales, familiales, les violences sexuelles et les mutilations sexuelles.

Par ailleurs, les centres de planification assurent des séances de prévention collective sur ces questions dans les établissements scolaires, les missions locales, les entreprises et autres organismes sur demande. En 2014, 1 610 séances ont été organisées, et ont concerné 30 814 jeunes.

Ces centres sont intégrés dans les centres de Protection Maternelle et infantile (PMI), centres de santé, associations (MFPPF), hôpitaux ou encore dans les universités (Paris 8 - Saint Denis et Paris 13 - Villetaneuse)

Concernant l'IVG médicamenteuse, parmi les centres non intégrés aux hôpitaux, 48 la pratiquent, jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée, grâce à des conventions avec les hôpitaux.